

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 8 AVRIL 2025

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BUGEAUD Eliane, BOUQUET Stéphanie, CAYROCHE Marie-Xristine, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

**Représentés** : CAYROCHE Pierre par RUNEL Fanny.

### DELIBERATIONS

#### **1) Approbation du compte rendu du conseil du 5 mars 2025**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte rendu de la séance du 5 mars 2025.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 5 mars 2025.

#### **2) Vote des taxes**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de voter le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2025 porté dans l'état de notification 1259. Pour cette année il convient de voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'augmentation de 1.7 % des bases. En conséquence il propose de ne pas modifier les taux pour ne pas impacter davantage les contribuables.

	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</b>	34,84 %	34,84 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</b>	91,31 %	91,31 %
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	12.74 %	12.74 %

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide les taux proposés.

### **3) Vote du budget Principal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Principal pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 283 544.78 €	1 283 544.78 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 779 909.82 €	2 779 909.82 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide le budget tel que résumé ci-dessus.

### **4) Vote du Budget Eau**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Eau pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	109 126,86 €	109 126,86 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	335 202.05 €	335 202.05 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide le budget tel que résumé ci-dessus.

### **5) Vote du budget Multiservices**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Multiservices pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	36 460.42 €	36 460.42 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	36 236.41 €	36 236.41 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide le budget tel que résumé ci-dessus.

### **6) Vote du budget Lotissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet budgétaire du budget Lotissement pour l'exercice 2025 et propose de le valider avec l'équilibre suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	604 510.28 €	604 510.28 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	318 749.09 €	318 749.09 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide le budget tel que résumé ci-dessus.

### **7) Ouverture d'un crédit relais FCTVA – Budget Eau**

Monsieur le Maire indique que, comme exposé lors du vote du budget, il est proposé d'ouvrir un crédit relais FCTVA sur le budget Eau afin de couvrir la TVA des travaux d'adduction d'eau potable pour le hameau de Coulagnet.

Il présente l'offre transmise par le Crédit Agricole et propose donc de valider la souscription de ce crédit relais, d'un montant de 76 020,45 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ouverture de ce crédit relais et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son ouverture auprès du Crédit Agricole.

### **8) Ouverture d'un crédit relais FCTVA – Budget Principal**

Monsieur le Maire indique que, comme exposé également dans le vote du budget, il est proposé d'ouvrir un autre crédit relais FCTVA sur le budget Principal pour couvrir la TVA des travaux de rénovation de la mairie.

Il présente l'offre transmise par le Crédit Agricole et propose donc de valider la souscription de ce crédit relais pour un montant de 186 722 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ouverture de ce crédit relais et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son ouverture auprès du Crédit Agricole.

## **SUJETS A ABORDER**

### **Travaux de la mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de maçonnerie sont désormais achevés. L'entreprise Lozère Charpente, en charge des lots charpente et couverture, a débuté ses interventions le 1er avril.

Les entreprises Canac (menuiseries extérieures) et Duarte (cloisons sèches) sont attendues courant avril. Des photos du chantier sont projetées pour illustrer l'avancement.

## Coulagnet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux ainsi que ceux relatifs à la distribution d'eau potable sont désormais terminés.

Le réservoir a été mis en eau, et le lot 2 de la tranche 1 est désormais achevé.

Il précise que la mise en service du système de traitement par UV interviendra une fois que l'alimentation électrique sera raccordée. Les branchements aux habitations seront réalisés après validation des résultats d'analyses sanitaires.

Les travaux de voirie (pose du revêtement et finitions) se poursuivront au printemps.

Monsieur le Maire indique enfin que le chantier de la station d'assainissement devrait être lancé à la mi-avril.

## Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des interventions récemment effectuées par les agents techniques de la commune. Ces travaux, réalisés en régie, ont permis de répondre efficacement aux besoins d'entretien et de sécurisation du territoire communal.

Les principales interventions sont les suivantes :

- Réfection du pont situé chemin de la Roche à Coulagnet
- Taille des arbres appartenant à Monsieur CHAPTAL Michel, au lieu-dit Le Paillou, dans la descente en direction de La Fagette, ont été élaguées afin de dégager la visibilité et de prévenir tout risque pour les véhicules empruntant cette route.
- Réfection du chemin reliant la route de Redoundel au chemin du Caradet
- Réfection de deux chemins sur le secteur de Coulagnet
- Réfection du chemin du Caradet, situé au-dessus du hameau d'Alteyrac
- Balayage des rues du village
- Taille des végétaux sur les espaces verts communaux

Monsieur le Maire remercie les agents pour leur engagement et leur efficacité dans la conduite de ces travaux.

## Projet de vente du bâtiment de M. BOUSQUET

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame PIGEYRE, David et Violaine, gérants de la société DV EVENTS, se sont positionnés pour l'achat du bâtiment de Monsieur BOUSQUET Hugues, situé Vieille Route Nord.

Bien que ce bâtiment soit en zone urbaine selon le PLU, sa destination actuelle en tant que local professionnel permet aux futurs acquéreurs d'y exercer une activité sans nécessiter de modification réglementaire.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu les acheteurs afin de mieux comprendre leur projet et d'échanger sur d'éventuelles préoccupations notamment en matière de nuisances. Ces derniers ont assuré que les locaux seraient essentiellement utilisés comme espace de stockage et bureau pour accueillir leurs clients. Par conséquent, aucune nuisance sonore ni dégradation de la route due à un trafic important de poids lourds ne sont à prévoir.

Afin de permettre au conseil de statuer sur une éventuelle préemption, Monsieur le Maire leur a demandé de formaliser leur projet par écrit. Cette lettre de présentation est ainsi soumise à l'avis du conseil municipal.

Après examen du courrier, et au vu des engagements clairs pris par Monsieur et Madame PIGEYRE quant au maintien de la tranquillité du voisinage, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

### **Projet de construction Lozère Habitation**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu en mairie Madame ROL Evelyne, venue présenter un projet de construction de quatre habitations sur les trois parcelles encore non bâties du lotissement « Les Terrasses ».

Le projet prévoit :

- Deux maisons individuelles destinées à la vente,
- Un bâtiment comprenant deux logements destinés à la location.

Ces constructions seront réalisées par l'entreprise Maisons Chrysalide et classées en logements sociaux.

Les plans ont été présentés au Conseil municipal, Lozère Habitation sollicitant un accord de principe afin de poursuivre le développement de ce projet.

Après discussion, le Conseil municipal valide le projet.

### **Projet Antenne FREE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après avoir contacté Madame LANGLADE Karine, représentante de Free Mobile en charge du projet d'implantation de l'antenne au Ravin Blanc, un planning prévisionnel des travaux lui a été communiqué.

Les étapes annoncées sont les suivantes :

- **Début des travaux** : semaine 20
- **Montage du pylône** : semaine 24
- **Mise en service de l'antenne** : septembre

Monsieur le Maire rappelle que cette antenne, d'une hauteur de 38,95 mètres et d'une emprise au sol de 50m<sup>2</sup>, sera implantée sur la parcelle AY 71. Son objectif est d'améliorer la couverture mobile pour les quatre opérateurs notamment sur la RD 806, une route accidentogène et partiellement non couverte, afin de renforcer la sécurité des usagers.